

Entrepreneuriat:

L'entrepreneuriat est une activité impliquant la découverte, l'évaluation et l'exploitation d'opportunités, dans le but d'introduire de nouveaux biens et services, de nouvelles structures d'organisation, de nouveaux marchés, processus et matériaux, par des moyens qui, éventuellement, n'existaient pas auparavant.

L'entrepreneuriat est un processus consistant à lancer un projet à partir d'une opportunité d'affaires, à organiser les ressources nécessaires et en assumer les risques autant que les bénéfices. C'est un champ de recherche caractérisé par trois grands aspects : l'acteur, l'action et le contexte entrepreneurial.

Diversité des situations entrepreneuriales :

Selon le secteur, l'environnement, l'idée nouvelle, le profil de l'entrepreneur, on peut trouver les formes entrepreneuriales suivantes :

1- La création ex-nihilo : Ex nihilo est une expression latine signifiant « à partir de rien ». Créer une entreprise à partir de zéro nécessite beaucoup de travail et des calculs.

2- La création par essaimage (l'extrapreneuriat): Les grandes entreprises proposent des mesures et des dispositifs destinés à accompagner leurs salariés dans la création des entreprises. L'accompagnement (matériel, intellectuel, commercial et financier) d'une entreprise peut être de nature de réduire le niveau de risque de l'entrepreneur. Elle peut permettre à celui qui n'a pas une capacité à innover de créer son entreprise.

3- La reprise d'entreprise : Si l'entreprise existe, il est alors possible de s'appuyer sur des données qui la décrivent dans son présent, son histoire, sa structure et son fonctionnement. Au moins deux cas de reprise d'entreprise peuvent être examinés : la reprise d'entreprise en bonne santé et la reprise d'entreprise en difficulté

4- L'intrapreneuriat : L'intrapreneuriat est le processus par lequel un individu ou un groupe dans une organisation existante, crée une nouvelle organisation ou génère le renouvellement ou l'innovation au sein de cette organisation. Donc c'est la création de nouvelles activités et l'innovation et la transformation majeure de l'organisation par un intrapreneur.

Entrepreneur:

L'entrepreneur est celui qui entreprend quelque chose, il est avant tout un décideur, sa fonction consiste principalement à prendre des décisions dans l'intérêt de l'entreprise et veillera à l'exécution de ces décisions.

L'entrepreneur est un agent économique rationnel et dynamique, garantissant véritablement l'équilibre économique, il est l'intermédiaire entre toutes les classes de producteurs et entre ceux-ci et le consommateur. Il administre l'œuvre de la production ; il profite de ce que les autres savent et de ce qu'ils ignorent, et de tous les avantages accidentels de la production.

Les caractéristiques individuelles de l'entrepreneur :

La tolérance à l'ambiguïté, la confiance, et l'optimisme

La perception et l'estimation des risques

Une forte capacité de travail et la résistance au stress

La créativité

La capacité de convaincre et de communiquer

La capacité à conduire l'organisation et l'équipe vers le futur souhaité

Une focalisation sur les opportunités d'affaires

Le sens de l'initiative, la responsabilité et l'intégrité

L'ouverture d'esprit et les capacités d'apprentissage

Entreprise

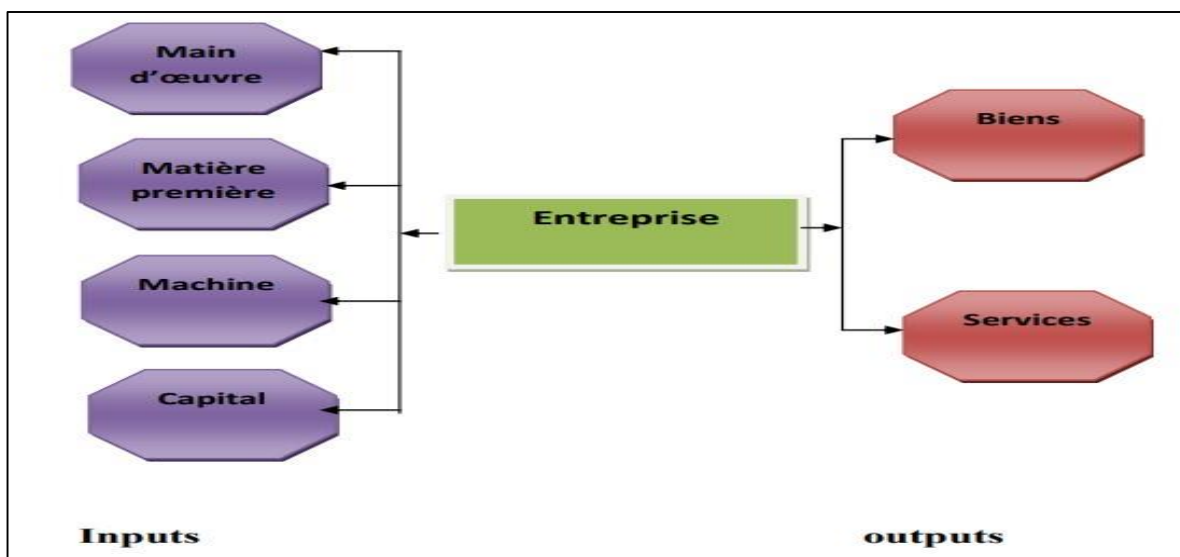
L'entreprise est une cellule économique spécialisée dans la production des biens et services, échangés sur des marchés, en vue de satisfaire les besoins du consommateur. Une entreprise doit nécessairement produire une valeur excédant ces coûts.

L'activité d'une entreprise peut être décomposée en deux phases distinctes :

- L'activité productive, c'est à dire la création de biens ou services.
- L'activité de répartition des richesses en contrepartie des biens ou services.

A. L'entreprise en tant qu'unité de production

Elle combine des facteurs de production (inputs) pour produire des biens et/ou des services (outputs), qui seront vendus sur un marché à un prix supérieur au coût des facteurs.



B. L'entreprise en tant qu'unité de répartition

L'entreprise crée de la richesse à travers son activité économique, notamment par la production de biens ou de services qu'elle vend. Cette richesse est généralement mesurée par la **valeur ajoutée (VA)**, c'est-à-dire la richesse réellement créée par l'entreprise (différence entre le chiffre d'affaires et les consommations intermédiaires). La valeur ajoutée est ensuite répartie entre les différents acteurs qui ont contribué à la création de cette richesse. On parle alors d'unité de répartition. Les salariés reçoivent une part

importante de la valeur ajoutée sous forme de rémunérations (salaires nets, primes ...), les apporteurs de capitaux (actionnaires) ont investi dans l'entreprise (capital) et perçoivent en retour des dividendes, l'état et les administrations publiques (Impôts sur les bénéfices, Taxes, etc.), l'entreprise elle-même (autofinancement : pour financer de nouveaux projets, innover, recruter, etc.)

Ce rôle de répartition montre que l'entreprise est au cœur du tissu économique et social.

Classification des entreprises

La classification des entreprises repose généralement sur trois catégories de critères :

1- Classification selon le statut juridique : On distingue deux types d'entreprises :

A- Les entreprises privées où on distingue :

A-1 Les entreprises individuelles

Elles sont à la propriété d'une seule personne qui assume à la fois les rôles de propriétaire et d'entrepreneur.

A-2 Les entreprises sociétaires

Le statut de ces entreprises dépend de l'origine de leurs capitaux, on distingue :

Les sociétés de personnes

C'est la forme juridique la plus ancienne de société, elles se caractérisent par :

L'aspect prédominant du facteur personnel, dont l'importance est accordée à la personne (sans considération de sa participation au capital).

Les sociétés de capitaux qui :

Se focalisent sur les apports des associés au capital de l'entreprise. L'identité des associés n'est pas aussi importante que dans les sociétés de personnes.

Les sociétés hybrides qui ont un mélange entre deux sociétés (société de personnes et société de capitaux). Elles sont représentées essentiellement par les **SARL** qui est la forme la plus répandue en Algérie.

C'est une société de capitaux, car la responsabilité des associés est limitée à leurs apports, ils ne sont pas solidaires pour rembourser les dettes de l'entreprise.

Cependant, la SARL attache une certaine importance à la personne de ses associés et son capital n'a donc pas vocation à être cédé facilement.

Lorsque la société à responsabilité limitée ne comporte qu'une seule personne en tant qu'associé unique celle-ci est dénommée entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée **EURL**.

B- Les entreprises du secteur public : on distingue

1- les entreprises publiques : ce sont des entreprises qui appartiennent en totalité à l'Etat, ce dernier détient l'intégralité du capital.

2- Les entreprises semi-publiques : ce sont des entreprises contrôlées par les pouvoirs publics (choix des investissements, niveau des prix, politique de l'emploi,) mais où des personnes privées participent au financement et /ou à la gestion.

2- La classification des entreprises selon la taille (critère dimensionnel)

A. Effectif du personnel employé : le nombre de salariés est le principal critère de classification entre petites, moyennes et grandes entreprises. Selon ce critère, on distingue :

 Les très petites entreprises (TPE) qui emploient moins de 10 employés ;

 Les petites entreprises (PE) qui emploient un effectif compris entre 10 et 49 salariés ;

 Les moyennes entreprises (ME) employant un effectif compris entre 50 et 250 salariés

 Les grandes entreprises qui emploient plus de 250 salariés.

B. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires permet d'avoir une idée sur le volume des transactions de l'entreprise avec ses clients. C'est un critère pratique qui permet d'apprécier l'importance et le poids économique de l'entreprise et la comparer avec les autres en calculant sa part du marché.

C. Valeur ajoutée

La valeur ajoutée (V.A) permet de mesurer la richesse créée par une entreprise au cours d'une période donnée. C'est la différence entre la production et les consommations intermédiaires (matières premières, énergie...)

3- Classification selon des critères économiques

a- Classement selon la nature de l'activité

L'entreprise peut exercer plusieurs activités qu'on peut les regrouper en 4 secteurs :

a-1- Le secteur primaire

Il regroupe toutes les entreprises qui ont une activité agricole.

a-2- Le secteur secondaire

Il regroupe toutes les entreprises ayant pour activité la transformation des matières premières en produits finis, c'est le secteur industriel.

a-3- Le secteur tertiaire

Il regroupe toutes les entreprises commerciale (exemple : supermarché) et les entreprises de services (banque, hôtel, assurance...).

a-4- Le secteur quaternaire

Ce sont les entreprises qui fournissent des services en relation avec l'information, l'informatique, la presse, la radio, la télévision et les loisirs.

b- Classement selon les objectifs poursuivis

On distingue deux grands types d'objectifs qui peuvent être poursuivis :

- Les objectifs lucratifs.
- Les objectifs non lucratifs.

Personne physique et personne morale

A- La personne physique

Au sens du droit, une **personne physique** est un être humain doté, de la personnalité juridique.

De sa naissance à sa mort, une personne physique sera identifiée par différents éléments :

Un nom de famille, Un prénom, Un domicile, Une nationalité

Ainsi, en matière d'entreprise :

- ✓ C'est l'entrepreneur qui possède la personnalité juridique de l'entreprise et non l'entreprise elle-même
- ✓ Aucune séparation n'est faite entre le patrimoine de l'entreprise et celui de l'associé

Cette forme juridique donne le plein pouvoir à son créateur de décider de l'avenir de son entreprise sans consulter d'autres associés.

B- La personne morale

Une personne morale est formée d'un groupement de personnes physiques ou des personnes morales, qui ont pour but d'atteindre un objectif en commun.

Effectivement, si une entreprise se révèle être une société (qu'elle ait plusieurs associés ou un associé unique) cette dernière sera une personne morale avec tout ce que cela implique:

- ✓ L'obtention d'une personnalité juridique propre à la société
- ✓ L'obtention de droits et d'obligations
- ✓ La possession d'un capital propre, distinct de celui de son ou de ses associés

A l'instar d'une personne physique, le nom, le domicile et la nationalité sont des éléments qui permettent d'identifier une personne morale.

Les formes juridiques existantes comme personne morale en Algérie sont :

A- Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité limitée E.U.R.L

- L'EURL est composée d'un seul associé. C'est une société de personnes ;
- Le capital social minimum exigé est de 100.000 DA;
- L'immatriculation de l'entreprise au niveau du CNRC confère la personnalité morale à l'entreprise et le statut de commerçant au gérant.
- Contrairement à une personne physique, le patrimoine de l'entreprise est dissocié (séparé) de celui du créateur de l'entreprise. De ce fait, il ne répondra des dettes de l'entreprise qu'à hauteur du capital social de l'entreprise.

B- La Sociétés en Nom Collectif (SNC):

- C'est une société de personnes ; avec un nombre minimum de deux (02) associés
- Il n'y a pas de minimum de capital social exigé ;
- A cause de la confusion entre le patrimoine des associés et celui de l'entreprise, l'acquittement des dettes de l'entreprise peut s'étendre à leurs biens personnels ;

C- Société en Commandite Simple (SCS) :

- Forme peu répandue en Algérie.

D- Société Par Actions (SPA) :

- Composée au minimum de sept (07) actionnaires et gérée par un conseil d'administration.
- Le capital social minimum est de 5.000.000 DA, en cas d'appel public à l'épargne, et de 1.000.000 DA s'il n'y a pas d'appel public à l'épargne.

E- Société en Commandite par Actions (SCA) :

- Forme hybride entre la (SNC) et la (SPA), elle est constituée d'un ou plusieurs commandités (associés) et au minimum de trois (03) commanditaires.
- Le capital social minimum est de 5.000.000 DA, en cas d'appel public à l'épargne et un minimum de 1.000.000 DA s'il n'y a pas d'appel public à l'épargne.
-

F- Société à Responsabilité limitée S.A.R.L

- Cette forme juridique est l'une des plus répandue en Algérie.
- C'est une société de capitaux qui doit être composée d'au moins 2 associés et au plus 50.
- Elle nécessite la rédaction des statuts juridiques auprès d'un notaire et un capital social qui est librement fixé par les associés dans les statuts juridiques de l'entreprise.
- Les associés répondent des dettes de la société à concurrence de leurs apports d'où la notion de << responsabilité limitée ».